Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260223-D2026_16-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, NIVOLE Christophe, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, CORBE Régis, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé : LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît)
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa, FRABOULET Michel
Secrétaire de séance : LOMAKINE Brigitte est élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2026_16- Renouvellement convention éco-garde- année 2026

Rapporteur : SOHIER Benoît, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-2,
Vu la délibération n°14 du 29 janvier 2024 portant validation d'adhésion au dispositif éco-garde,

Considérant que le passage de l'éco-garde :
- A permis la résolution à l'amiable de problèmes de voisinage,
- A pu prévenir d'éventuels troubles à l'ordre public,
- A pu rappeler la législation en vigueur aux habitants,

Considérant le bilan 2025,

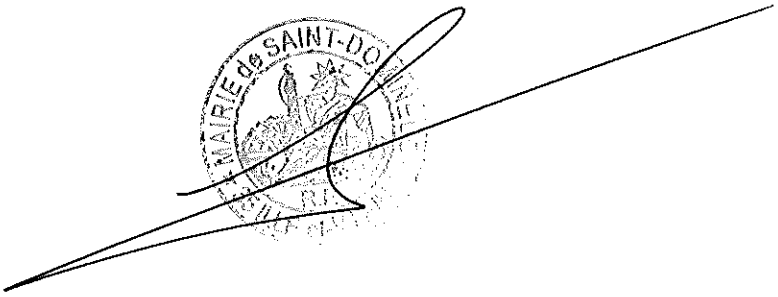
Considérant que le montant de l'adhésion est de 1€ par habitant + 100€, soit 2 770 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont un pouvoir) :

- **Valide** la reconduction de la convention écogarde jusqu'au 28 février 2027 pour un montant de 2 770 €.
- **Précise** que les crédits seront imputés au 611.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260223-D2026_16-DE

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER



Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Brigitte LOMAKINE

